

## DÉCLARATION SUR LES RÉSULTATS DE LA RÉUNION

1. La deuxième réunion intergouvernementale concernant la coopération internationale sur les requins migrateurs sous l'égide de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS) a eu lieu le 6-8 Décembre 2008 à la FAO, Rome, et a été convoquée par le Secrétariat de la CMS.
2. 51 représentants des Etats de l'aire de répartition des requins ont assisté à la réunion, de concert avec d'autres organismes pertinents, y compris la FAO, des ORGP, la Commission de la Sauvegarde des Espèces de l'UICN, des ONG, et des conseillers, tels que le Président du Conseil scientifique de la CMS (ScC) et le membre du Conseil désigné pour les Poissons (ScC). Le Chili a été élu comme Président de la réunion, et les Philippines en tant que Vice-président.
3. Après les présentations de l'UICN et de la FAO, et une synthèse du rapport sur les progrès accomplis fait lors de la première réunion dans les Seychelles (11-13 Décembre 2007), la réunion a examiné des projets de texte pour un instrument de la CMS sur les requins en vertu de l'Article IV de la Convention, qui avaient été raffinés dans un groupe intersessions.
4. Les principaux progrès accomplis dans les négociations ont été comme suit:
  - (i) il y avait un consensus parmi les États présents pour que l'instrument sur les requins devrait être un Mémoire d'Entente de forme non contraignante;
  - (ii) deux Etats étaient favorables à un accord contraignant, mais ont accepté de travailler avec les autres participants en vue d'un Mémoire d'Entente non-contraignant l'année prochaine;
  - (iii) le MdE devrait certainement s'appliquer à 3 espèces de requins, le requin pèlerin, le grand requin blanc et le requin baleine. L'inclusion dans le MdE de quatre autres espèces inscrites à l'Annexe II de la Convention lors de la COP9 de la CMS devraient également être prise en considération. Une décision définitive à ce sujet sera prise lors de la prochaine réunion de négociation ("REQUINS III");
  - (iv) une nouvelle formulation de l'objectif du MdE a été provisoirement convenue: *“L'objectif de ce Mémoire d'entente est de parvenir à un état de conservation<sup>1</sup> favorable des requins migrateurs<sup>2</sup> et leurs habitats et de le maintenir, en se fondant sur les meilleures preuves scientifiques disponibles et en tenant compte des caractéristiques socio-économiques et autres valeurs de ces espèces pour les populations des Etats signataires.”*;
  - (v) un groupe de contact a établi une version révisée du texte pour les Principes Fondamentaux du MdE. Une décision finale pour confirmer, modifier ou supprimer ce texte sera prise à REQUINS III;
  - (vi) un groupe de contact a conclu que le texte sur les Mesures de Conservation et de Gestion devrait être transféré pour agir en tant que cadre pour le Plan d'Action, maintenant appelé "Plan de Conservation et de Gestion" (PCG). Ceci sous réserve de confirmation à REQUINS III;
  - (vii) d'autres paragraphes du projet de MdE ont été également amendés;
  - (viii) la réunion a créé un Groupe de rédaction intersessions ouvert sous la Présidence des États-Unis pour préparer un projet de PCG à la fin de Juillet 2009, en liaison avec d'autres organismes comme la FAO, l'UICN et le Conseil scientifique de la CMS;
  - (ix) la réunion a accepté l'offre des Philippines d'accueillir d'autres réunions du Groupe de rédaction intersessions et REQUINS III en 2009;
  - (x) l'objectif commun est de finaliser un instrument sur les requins migrateurs afin qu'il puisse être ouvert à la signature avant la fin de 2009.

---

<sup>1</sup> Comme défini dans le Mémoire d'Entente (MdE).

<sup>2</sup> C'est à dire les requins couverts par le MdE; voir point 4) (iii) ci-dessus.